

CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale
De la Ville d'ALES
Mairie d'Alès

Place de l'Hôtel de Ville - BP 50169- 30103 ALES CEDEX.

N° Siret : 263 000 291 00116

Représentée par Monsieur Christophe RIVENQ, Président.
ci-après dénommé l'Organisateur, d'une part

ET

Monsieur : Dominique MAUREL
Adresse : Mas Delenne - L'Affenadou
30 530 PORTES

Tél. : 06-27-25-81-23
Mail : dominique.maurel@hotmail.fr

agissant tant en son nom qu'en sa qualité de mandataire de la formation
Dominique MAUREL

ci-après dénommé le mandataire, d'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par les présentes, l'Employeur, en sa qualité sus indiquée, engage la formation
Dominique MAUREL (DOMYANIMATION) pour assurer le spectacle qu'il organise dans les
conditions suivantes :

Lieu de la représentation : **Résidence Autonomie les Oliviers**
8 Avenue Hélène boucher
30100 Alès

Date : **vendredi 23 janvier 2026**
Heures de la prestation : **De 15H00 à 17H00**
Lieu de la prestation : **Résidence Autonomie Les Oliviers**

L'Employeur s'engage à verser au mandataire la somme de 131,54 € (cent trente un euros et cinquante quatre cts)

Cachet(s) net(s) : 131,54 €

Sons:

Eclairage:

Frais divers :

CONDITIONS GENERALES

1) Le mandataire s'engage à se conformer aux règlements en vigueur dans l'établissement ainsi qu'aux lois et ordonnances de police en usage dans le pays.

2) A l'issue du spectacle, le mandataire devra remettre à l'Organisateur Employeur une attestation de séance de la SACEM ou une feuille de droits d'auteurs.

3) Seul le mandataire a la charge de répartir les salaires.

Les artistes étant des salariés aux termes de la loi 69.1186 du 26 Décembre 1969, l'Employeur, seul responsable du spectacle qu'il organise, fera son affaire personnelle de toutes déclarations et demandes d'autorisations administratives en temps opportun, du paiement des taxes, et droits de SACEM afférents au spectacle.

4) L'employeur acquittera également les autres cotisations (sécurité sociale, retraite complémentaire, assurance chômage, congés) auprès du GUSO.

Le mandataire devra mentionner le nom, adresse, date de naissance, salaire, numéro de Sécurité Sociale de chaque élément de sa formation sur le présent contrat. Une feuille de présence sera remise à l'Employeur avant la prestation, ainsi que la feuille de mandat correspondant.

5) Sauf cas de force majeure prévu par la loi, si le spectacle prévu ne pouvait avoir lieu, la partie défaillante, sans préjudice de tout autre dommage intérêt, versera à l'autre la totalité du montant des salaires ci-dessus fixée.

6) De convention expresse, le for de toute contestation est ALES. Toutes celles pouvant s'élever aux présentes ou à leur exécution seront du ressort des Tribunaux du Gard où il est fait attribution de juridiction, quel que soit le domicile des parties, ce qui est formellement accepté par elles.

7) S'il n'a pas été signé simultanément par les deux parties le même jour, le présent contrat, doit être signé par l'un des contractants dans les _____ jours suivant la date de la première signature, le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai indiqué, le premier signataire est en droit de se considérer comme dégagé de toute obligation.

CONDITIONS PARTICULIERES

Émargement présence à la Résidence Autonomie Les Oliviers, 1 heure avant le début des prestations.

NOM PRENOM	SÉCURITÉ SOCIALE C.S DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	ABATTEMENT	SALAIRE NET
Dominique MAUREL	166098116353614 24 septembre 1966 à Mazamet (81) Tarn	Mas Delenne L'affenadou 30530 PORTES	/	131,54 €

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter et accomplir scrupuleusement, sans réserve.

Fait en DEUX exemplaires

A Alès le 09 janvier 2026

L'EMPLOYEUR

Le Président du CCAS
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération
Conseiller Régional Occitanie
Christophe RIVENQ



LE MANDATAIRE

DOMYANIMATION
Dominique MAUREL